



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 9 octobre 2018 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à l'immeuble suivant :

- Propriété située au 495, rue Bachand, lot 3 310 314 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre d'attacher un abri d'auto au garage portant la superficie d'un bâtiment accessoire à 103,32 mètres carrés.

- Propriété située sur le lot 2 935 935, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une coupe d'arbre, récoltant 100 % du volume de bois sur un secteur du terrain d'un propriétaire forestier.

- Propriété située sur le lot 3 148 029, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre :

- Un lot d'une superficie de 2769,8 mètres carrés avec une largeur au chemin de 43,95 mètres;
- Un lot d'une superficie de 2024,7 mètres carrés;
- Une marge de recul avant minimale de 7,51 mètres pour le remplacement d'une résidence.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 19 septembre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras